



ENVIRONNEMENT
TERRITOIRES
AUTOROUTES
ET MER

Compte-rendu du Comité Hygiène Sécurité et Conditions de Travail Ministériel

18 décembre 2013

Étaient présents

CFDT : G. L'HUILLIERE, P. GROSROYAT
CGT - FO - UNSA

Ministère :

Présidence M. le Secrétaire Général Vincent MAZAURIC.

M. François CAZOTTES DRH, Mme Dominique VARAGNE, Mme Corinne ARNOUX chef du bureau de la prévention, Mme Céline CHARRIER-YANKOV, Mme Catherine HEITZ, Mme Nadège COURSEAU, Mme Semia MENAI, Dr LUCAS, M. GALLEZ représentant des ISST, M. DEBONO représentant des AP/CP

Le CHSCTM commence par une minute de silence en mémoire de M Sylvain MOUGENET

Intervention CFDT

En hommage à notre collègue M. Sylvain MOUGENET décédé en service le 10 décembre 2013, notre intervention au Comité Hygiène Sécurité Conditions de Travail Ministériel (CHSCTM) portera exclusivement sur cet accident dramatique.

Le décès tragique de notre collègue, à la DIR EST, démontre une nouvelle fois qu'en matière de prévention des risques professionnels, rien n'est jamais acquis.

Cette DIR, certifiée « OHSAS 18001 sécurité », fait partie des services très sensibilisés à l'hygiène sécurité et à la prévention des risques professionnels et pourtant un père de famille est mort en accomplissant son métier.

Fatalité ? Cela n'explique pas tout, et surtout cela ne doit pas nous exonérer de repenser fondamentalement nos modes d'interventions.

Les accidents graves ou mortels sur la route sont majoritairement dus aux poids lourds qui percutent nos véhicules en interventions ou pendant des travaux.

Il semblerait que dans le cas présent les procédures d'interventions aient été respectées, mais cela n'a pas suffi pour éviter le drame.

La Cfdt demande que le Comité Interministériel à la Sécurité Routière et le Groupe d'Intervention Permanent de la Sécurité Routière se saisissent de cette problématique et fassent des propositions.

Comme pour d'autres fonctionnaires, des mesures similaires (statutaires et indemnitaires) pourraient être prises concernant les personnels de notre ministère, décédés ou gravement blessés en accomplissant leurs missions.

La Cfdt présente toutes ses condoléances à la famille, et demande à l'administration de les accompagner au plus près dans cette épreuve.

*Pour L'UFETAM/CFDT
Gwenaëlle L'huillière*

Les syndicats demandent le passage de M Sylvain MOUGENET à Technicien Supérieur du développement Durable (TSDD) sans bien sûr de baisse rétroactive des primes.

Le secrétaire général revient sur les demandes des OS. Concernant le régime indemnitaire, cela relève des compétences du CTM ; concernant la demande CFDT de solliciter le Comité Interministériel à la Sécurité Routière et le Groupe d'Intervention Permanent de la Sécurité Routière, il trouve que c'est une bonne idée à creuser.

A la demande des deux ministres, M. MOUGENET aura une promotion soit à chef d'équipe principal, soit à technicien (celle qui sera la plus avantageuse pour les ayants-droits) sans rappel sur le niveau de primes si cela est négatif.



1/ Compte-rendu des CHSCT précédents :

Nous faisons nos remarques.

2/ Tableaux des accidents MEDDE/METL, services de rattachement.

Au 16/12/2013 on déplore :

- 2 accidents mortels,
- 9 accidents graves,
- 9 suicides.

L'administration commente les tableaux.

Concernant l'accident de M. MOUGENET, la CFDT explique la procédure mise en place à la DIR Est et relaye la demande du chargé de mission sécurité de la DIR Est d'avoir le temps de travailler sans pression du Ministère.

Nous demandons où en est le film de « sensibilisation des chauffeurs poids lourds » piloté par la DIT et demandé lors du groupe de travail « accidentologie dans les DIR ».

Madame Arnoux précise que des actions sont prévues, comme la sensibilisation des chauffeurs, la mise en place de radars automatiques au droit des chantiers etc..., et que le film est en cours de finalisation.

3/ Présentation du projet de note d'accompagnement sur les fiches d'exposition

La CFDT attire l'attention de l'Administration sur l'établissement de cette fiche d'exposition pour les personnels d'un certain âge, la moulinette de la RGPP a effacé toute mémoire de l'exposition aux risques d'un bon nombre de personnels. Comment fait-on pour retrouver la liste des produits utilisés, manipulés, inhalés ?

Il y a consensus sur le fait que cette note doit sortir rapidement malgré les difficultés d'application. M.. GALLEZ, ISST, indique que l'exposition seule ne préjuge pas de critères de pénibilité.

Le Secrétaire Général précise que cette note aurait dû sortir depuis deux ans, la fiche d'exposition n'a aucun rapport avec le service actif qui est d'ordre statutaire (suite à un amendement de la CGT). Il veut bien réfléchir à la méthode de reconstituer rétrospectivement l'exposition d'un agent suite à notre remarque. Il propose également qu'une formation soit délivrée obligatoirement à ceux qui vont remplir cette fiche d'exposition, en lien avec le médecin de prévention.

CFDT : nous souscrivons aux propositions du Secrétaire Général et attirons son attention sur le fait que l'entretien annuel peut être refusé par l'agent et que les OPA n'en n'ont pas statutairement. On doit veiller à ce que tous les agents obtiennent néanmoins leur fiche.

Le SG propose d'amender le texte en intégrant cette obligation d'établissement de fiche d'exposition prévue par la loi. Il propose de renforcer le texte, en permettant la rectification de cette fiche par l'agent. Il indique également que l'identification individuelle d'une exposition doit permettre de réfléchir à la reconnaissance d'une exposition collective.

***CFDT** : Nous indiquons au Secrétaire Général qui doute de la possibilité de retracer de manière rétroactive les expositions des tous les agents (doute que nous partageons), que cela ne doit pas conduire à refuser des reconnaissances de maladies imputables au service.*

4/ Présentation des lettres de mission des inspecteurs santé sécurité au travail (ISST)

Présentation par M. GALLEZ, représentant des ISST.

***CFDT** : nous lui demandons si ces lettres de mission ont été élaborées avec les ISST et ce qu'il en pense.*

M GALLEZ confirme que les ISST ont été associés à l'élaboration et qu'il en pense le plus grand bien. Les lettres fixent leur cadre d'intervention et déterminent les moyens mis à disposition.

Un débat s'instaure ensuite sur la communication des rapports des ISST aux membres des CHSCT. Le SG propose de rappeler le droit après vérification des textes.

5/ Présentation du bilan maladies professionnelles 2012

Présentation par Mme ARNOUX. Le SG félicite ses services du travail accompli.

***CFDT** : nous apportons une précision de rédaction concernant les deux premiers paragraphes de « L'AVANT PROPOS » du document, en signalant qu'une maladie professionnelle peut être également reconnue quand elle ne figure pas dans le tableau annexé au code de la sécurité sociale, s'il y a décès ou IPP de 25%.*

Le Secrétaire Général valide notre proposition de rédaction.

***CFDT** : il y a souvent stigmatisation des fonctionnaires par rapport au privé. Nous demandons une égalité de traitement entre privé et public sur la reconnaissance des maladies professionnelles et de l'imputabilité des accidents de service. Dans le privé, c'est à l'employeur d'apporter la preuve que la maladie ou l'accident n'a pas de lien avec le travail, dans le public c'est à l'agent de le faire. Nous savons que ce n'est pas du niveau de cette instance, mais nous demandons au SG de porter cette revendication à la Direction Générale de la Fonction Publique.*

Nous nous joignons au SG pour remercier l'équipe du bureau de la prévention et de la santé au travail pour le travail effectué. Concernant les tableaux récapitulatifs de 2008-2012, nous nous interrogeons sur le fait que le nombre de maladies professionnelles ne baisse pas, alors que nous connaissons les risques et les moyens de les diminuer !

6/ Présentation du bilan des accidents de travail 2012

Présentation de Mme CHARRIER – YANKOV.

Concernant le périmètre des services concernés par ce document, le Secrétaire Général indique que les établissements publics et certains services (VNF, CEREMA, IFFSTAR, DGAC, agences de l'eau ...) ne seraient plus pris en compte au niveau des bilans présentés au CHSCT-M.

***CFDT** : nous rappelons que ces services et établissements votent au CTM et que, sauf erreur de notre part, les questions communes à ceux-ci dépendent bien de cette instance.*

Le SG propose de vérifier les textes et de les appliquer.

***CFDT** : nous remarquons qu'auparavant les accidents étaient plus nombreux au sortir de la Viabilité Hivernale et en période hivernale, sur ce bilan. Hormis au mois d'août, la fréquence reste élevée sur tous les mois de l'année. Nous supposons qu'il y a un lien de cause à effet avec la baisse des effectifs et la charge de travail qui en résulte.*

En réponse à notre remarque concernant les tableaux de répartition mensuelle des accidents, le SG demande qu'un bilan saisonnier soit effectué.

Fin de séance : 18h15

Prochain CHSCTM le Mercredi 29 janvier 2014

Groupes de travail en cours

- GT Risques psychosociaux (pour la CFDT Gwenaëlle L'Huillière DIR Est, Patrick Grosroyat UFETAM/CFDT, membres du CHSCTM).
- Commission de suivi Handicap (pour la CFDT Patrick Grosroyat, Evelyne Porée).
- GT pénibilité (pour la CFDT Gwenaëlle L'huillière DIR Est, Frédérick Brothelande).